

« pays qu'ils aiment ardemment et veulent passionnément servir.

« Ils demandent humblement votre bénédiction.

« Le Cardinal de Paris. »

La seule manifestation autorisée des sentiments qui inspiraient les évêques français nous les montre donc préoccupés à la foi des intérêts de l'Eglise et de ceux de la France. Ne semble-t-il pas entendre comme un écho de la parole du Maître : *Tu aimeras le Seigneur Dieu de tout ton cœur . . . Tu aimeras ton prochain comme toi-même ?*

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le Pape a répondu aux évêques de France et son télégramme leur a été communiqué. Par une attention spéciale, c'est en français qu'il s'est exprimé.

Voici les termes mêmes dont il s'est servi :

« Cardinal-Archevêque, Paris. Rome, 30 mai, 9 h. 25 soir.

« Saint-Père qui, par la pensée et la prière, suit de près la réunion des évêques français, a beaucoup agréé sentiments dont Votre Eminence a été le digne interprète. En remerciant l'épiscopat, Sa Sainteté tient à l'assurer de nouveau de sa paternelle bienveillance et par la bénédiction apostolique accordée de grand cœur attire sur tous les évêques de France les grâces et les lumières du Saint-Esprit.

« Cardinal Merry del Val. »

Quand on lira ces lignes, les délibérations de l'assemblée auront sans doute pris fin, et nous n'aurons plus qu'à attendre la décision du Souverain-Pontife, éclairé par l'avis si autorisé de nos évêques.

(A suivre)

Suppression de deux Congrégations romaines

Un *motu proprio* du Souverain Pontife, du 26 mai, décrète la suppression de deux Congrégations romaines dont les fonctions passent désormais à la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers.

S. S. Pie X exécute ainsi, selon que les circonstances le demandent ou le permettent, les réformes qu'il avait en vue dès le début de son pontificat.